

## TRANSACTION LOCATION

TYPE DE BAIL	Bailleur	Locataire
	TTC	TTC
<b>1) LOCATION HABITATION/MIXTE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE : (Résidence Principale et Secondaire)</b>		
Honoraires d'entremise et de négociation	2€/m <sup>2</sup>	
Honoraires pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail		
	Zones très tendues : 12€/m <sup>2</sup> Zones tendues : 10€/m <sup>2</sup> Autres zones : 8€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup> 10€/m <sup>2</sup> 8€/m <sup>2</sup>
Honoraires d'établissement de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
<b>2) LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX</b>	18%*	18%*
<b>3) LOCATION DE GARAGE/PARKING : Forfait</b>	95€	95€
<b>4) FRAIS DE VACATION : Consultation à la charge du demandeur</b>	90€/heure	90€/heure
<b>5) AVENANT OU RÉDACTION NOUVEAU BAIL : Avec un minimum de 300€ à la charge du demandeur</b>	4,8%*	4,8%*
<b>6) RENOUVELLEMENT BAUX COMMERCIAUX / IMMOBILIER D'ENTREPRISE</b>	6%*	6%*
<b>7) AVIS DE VALEUR : Appartements : 180€ maximum ; Maisons : 300€ maximum ; Entrepôts, domaines : sur devis</b>		

\*Le pourcentage est à appliquer sur la base du loyer annuel net de charge. TVA en vigueur au 01/01/2023.

Le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 prévoit que le montant TTC facturé au locataire doit être inférieur ou égal aux plafonds fixés par mètre carré de surface habitable.

## GÉRANCE

	TTC
<b>1) GESTION COURANTE : Réédition des comptes trimestrielle avec acompte mensuel.</b> - Biens avec DPE de C à G - Biens avec DPE A, B / Biens Bâtiment Basse Consommation RT 2012.	8,5%** 7,5%**
<b>2) OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS</b> Contrats d'assurance individuel à souscrire séparément - Locaux à usage d'habitation/stationnement - Locaux à usage commerciaux	2,85%** 3,90%**
<b>3) GESTION DES CONTENTIEUX DES LOTS NON ASSURÉS</b>	40€/mois
<b>4) FRAIS DE VACATION</b>	90€/heure
<b>5) GESTION D'IMMEUBLE</b> lors de la prise en gestion d'un immeuble en monopropriété	90€/lot/an
<b>6) GESTION TECHNIQUE DES TRAVAUX :</b> Honoraires facturés pour toute facture dépassant 250 € TTC avec un minimum de 50 € de facturation	4,80% du montant de la facture
<b>7) DOCUMENT D'AIDE À LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS :</b>	70€
<b>8) CLÔTURE DE COMPTE DE GESTION</b>	Lot vide : 50€ Lot loué : 100€
<b>9) CANAL D'ENVOI DE VOS CORRESPONDANCES</b> • Dématérialisation • Postal	0€ 6€/trimestre

\*\* Ces honoraires sont calculés sur la base des sommes encaissées, sauf GLI sommes quittancées. Il faut entendre par sommes encaissées : les loyers, charges, taxes, etc., à l'exclusion toutefois du dépôt de garantie.

Jean-Marc CROS  
Président  
Square Habitat Sud Rhône Alpes

